M. Rouy dit qu'il réunit spécifiquement l'*Adonis dentata* à l'*A. æstivalis* et demande à M. Gagnepain quelle est son opinion sur ce point.

M. Gagnepain répond qu'il partage la manière de voir de M. Rouy sur l'affinité de ces deux plantes; elles sont placées l'une à côté de l'autre dans le travail qu'il vient de lire, et il serait peut-être même plus juste de réunir en une seule espèce tous les *Adonis* annuels.

M. Malinvaud a reçu de M. A. Le Grand une lettre contenant la déclaration suivante avec prière d'en donner connaissance à la Société :

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE **M. Ant. LE GRAND** A M. MALINVAUD.

Bourges, 28 février 1904.

Mon cher confrère,

J'ai lu avec intérêt votre réponse à M. Rouy au sujet de l'*Evax* et je n'ai rien à ajouter. Vous avez répondu comme je l'aurais fait moi-même. Je possède l'*Evax Cavanillesii* d'Espagne; Foucaud et moi, nous ne le différencions pas du *carpetana*. C'est donc avec raison, ce me semble, que, dans cette situation, j'ai rattaché le *gallica* Rouy comme variété au *carpetana*, ce nom de *gallica* ayant bien été créé par M. Rouy. Je n'ai donc rien à changer à ma rédaction sur ce point de nomenclature dans la *Flore* de M. l'abbé Coste...

M. Rouy présente les observations suivantes :

I. — L'intervention de M. Le Grand, qui naturellement confirme son opinion soutenue par M. Malinvaud, et l'insistance de ce dernier à revenir sur cette question des *Evax Cavanillesii* et *umbellata*, m'obligent à préciser de nouveau certains points de ma première Note qui ont été évidemment mal saisis par mes honorables collègues.

Partisan absolu en nomenclature de la priorité en ce qui concerne les binômes, j'ai admis *Evax umbellata* Gærtn., qui est de 1791, de préférence à *Evax pygmæa*, qui est postérieur. D'autres botanistes admettent, au contraire, le principe de la conservation de l'épithète spécifique *princeps* pour tout nom de plante; mais il va de soi, même dans ce